

# EP Paris Politique de la Protection des Personnes Vulnérables

English Path s'engage à protéger et à promouvoir le bien-être des jeunes et des adultes vulnérables. Nous nous attendons à ce que tout le personnel et les bénévoles partagent cet engagement. Nous nous engageons pleinement à veiller à ce que des procédures de protection cohérentes et efficaces soient mises en place pour soutenir tout le monde à l'école.

<b>Titre du document : Politique de sauvegarde du chemin anglais</b>	<b>Non. Nombre de pages : 35</b>
<b>Numéro de version : 1</b>	<b>Date de première publication : 14/2/25</b>
<b>Approuvé par : Directeur général</b>	<b>Date du dernier avis : 14/2/25</b>
<b>Date d'approbation : 14/2/25</b>	<b>Nouvelle politique ou examen de fond de la politique : 14/2/25</b>

## Révision périodique des politiques / Historique des modifications

<b>Changement de version</b>	<b>Date de l'examen / de la révision</b>	<b>Description du changement</b>	<b>Évalué par</b>	<b>Approuvé par</b>
V10	12/12/2024	Mise à jour des spécificités de Paris en EN et FR	Julia Diallo	Mike Summerfield

©English Path 2025

## Contenu

Contexte .....	4
Déclaration.....	5

Portée: .....	5
Équipe de sauvegarde du chemin anglais : .....	5
Terminologie.....	6
Enfants / Jeunes apprenants .....	6
Responsable désigné de la protection .....	6
Agent de protection désigné .....	6
Familles d'accueil privées .....	6
Sauvegarde .....	6
Adulte vulnérable .....	7
Bien-être .....	7
Engagements.....	8
Bonnes pratiques .....	9
Prévention de la radicalisation .....	9
Recrutement plus sûr .....	10
Vérifications du personnel DBS .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Intégration du personnel .....	10
Intégration des étudiants .....	10
Fournisseurs et sous-traitants externes .....	10
Covid-19 .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Logement .....	11
Hébergement résidentiel.....	11
Transferts arrivée/départ.....	11
Voyages de nuit.....	12
Couvre-feux.....	12
Fréquentation .....	12
Supervision .....	13
Évaluations des risques .....	13
Bien-être des étudiants en ligne.....	13
Social Programme .....	14
Protection des données .....	14
Protection des étudiants – informations pour le personnel .....	16
Allégations .....	23
Allégations à l'encontre de membres du personnel ou d'adultes travaillant ou faisant du bénévolat avec des enfants.....	23
Allégations contre des étudiants .....	23
Soupçonner ou entendre une plainte de toute forme de maltraitance .....	24
Rapports et enregistrements.....	25
Processus de surveillance et d'examen.....	26
Cadre juridique .....	26
Appendice .....	27
Annexe 1 - Exemple de description du rôle : Responsable désigné de la protection .....	27
Annexe 2 - Personnes-ressources .....	28

Annexe 3 - Modèle de formulaire de rapport d'allégation ou de préoccupation .....	29
Annexe 4 – Déclaration de l'entrepreneur et du fournisseur sur les mesures de protection .....	30

## Contexte

Le bureau principal d'English Path est situé au 891 Greenford Road, Greenford, Londres, UB6 0HE, Royaume-Uni. Nous proposons une gamme de programmes de langues dans nos écoles au Royaume-Uni, en Irlande, à Malte, au Canada, à Dubaï, en France, en Allemagne et en Australie.

Historiquement, EP propose des cours pour les moins de 18 ans à English Path, Londres Greenford et Londres Stratford, Leeds et Birmingham. D'autres cours Jeunes Apprenants seront proposés dans nos camps saisonniers à Paris, Canterbury, Essex, Leeds et London Stratford. English Path n'accepte pas les étudiants de moins de 18 ans sur nos campus de Manchester et Canary Wharf, à Londres.

Le siège social d'English Path France se trouve à Paris. Le campus est dans un espace partagé avec l'Ecole Management Appliquée (EMA). English Path et EMA appartiennent au groupe GEDU au Royaume-Uni. Ils sont enregistrées en tant que société par actions simplifiée en France et le droit français s'applique.

English Path s'engage à fournir un environnement sûr et sécurisé pour les étudiants, le personnel et les visiteurs et à promouvoir un climat où les enfants et les adultes se sentiront en confiance pour partager toutes les préoccupations qu'ils pourraient avoir concernant leur propre sécurité ou le bien-être des autres. Nous visons à protéger et à promouvoir le bien-être des élèves en les protégeant contre la maltraitance ; la prévention de l'altération de la santé mentale et physique ou du développement des élèves ; s'assurer qu'ils grandissent dans des circonstances compatibles avec la prestation de soins sûrs et efficaces ; et prendre des mesures pour permettre à tous les enfants d'avoir les meilleurs résultats.

English Path reconnaît qu'il existe un cadre juridique dans lequel nous devons travailler pour protéger les élèves qui ont des besoins en matière de soins et de soutien et pour protéger ceux qui ne sont pas en mesure de prendre des mesures pour se protéger eux-mêmes et agira conformément aux dispositions légales pertinentes. Nous nous engageons à protéger les élèves conformément à la législation française et aux directives nationales et locales pertinentes.

Chez English Path, nous nous engageons à créer une culture de tolérance zéro à l'égard des préjudices causés aux élèves, ce qui comprend : la reconnaissance des élèves qui peuvent être à risque et des circonstances qui peuvent augmenter le risque ; savoir comment se manifestent les mauvais traitements, l'exploitation ou la négligence ; et être prêt à signaler les problèmes de sécurité.

Cela s'étend à la reconnaissance et au signalement des dommages subis n'importe où, y compris dans le cadre de notre programme d'activités, dans le cadre d'autres activités organisées ou bénévoles, dans la communauté, au domicile de la personne et dans tout autre cadre.

English Path s'engage à adopter les meilleures pratiques de sauvegarde et à défendre les droits de tous les élèves à vivre une vie à l'abri des abus, de l'exploitation et de la négligence.

## **Déclaration**

English Path estime que tout le monde a le droit de vivre à l'abri de la maltraitance ou de la négligence, indépendamment de son âge, de ses capacités ou de son handicap, de son sexe, de sa race, de sa religion, de son origine ethnique, de son orientation sexuelle, de son état matrimonial ou de son sexe. Notre objectif est de prendre soin de nos élèves, c'est l'une de nos valeurs fondamentales, et notre engagement est de fournir et de promouvoir le bien-être de tous les élèves (jeunes apprenants et adultes), quels que soient leur âge, leur sexe, leur origine ethnique, leurs croyances, leur nationalité ou leurs capacités. On s'attend à ce que le personnel, les fournisseurs et les bénévoles soient d'accord avec cet engagement et qu'ils le partagent.

English Path reconnaît que la protection est la responsabilité de chacun et s'engage à prévenir les abus et la négligence en préservant le bien-être de tous les étudiants qui étudient avec nous.

Les actions prises par English Path seront conformes aux principes de sauvegarde, en veillant à ce que toute action prise soit rapide, proportionnée et qu'elle inclue et respecte la voix de l'étudiant concerné.

### **Portée:**

English Path s'engage à fournir un environnement sûr et à veiller au bien-être de tous ses élèves (y compris les enfants et les jeunes adultes), quels que soient leur âge, leur sexe, leur origine ethnique, leurs croyances, leur nationalité ou leurs capacités. English Path s'attend à ce que tout son personnel, ses étudiants, ses fournisseurs et ses bénévoles adhèrent à cet engagement et le partagent. Nous comprenons que les besoins des élèves sont primordiaux et nous croyons que chaque élève a le droit de se sentir en sécurité. Par conséquent, nous nous engageons à fournir un environnement sûr, dans la mesure du possible, pour les protéger contre les dommages physiques ou psychologiques.

### **Équipe de Protection des Personnes Vulnérables :**

#### **Qui contacter :**

Responsable Désignée de la Protection – Responsable Centre et Académique -  
France : Julia Diallo – en poste sur le Campus de Paris – Téléphone : +33 7 53 19 74  
37/ 33 1 59 43 56 61

Responsable Désignée de la Protection - Responsable du programme pour les jeunes  
apprenants : Romina Borderas - Situé sur le campus de Greenford - Téléphone : +44  
20 8132 8631

Responsable Désignée de la Protection / Chef des opérations Royaume-Uni : Sian  
Matos – Situé sur le campus de Canary Wharf – Téléphone : +44 20 4551 3657 / +44  
749 400 2444

## **Terminologie**

### **Enfants / Jeunes apprenants**

Une ou plusieurs personnes de moins de 18 ans

### **Concerner**

Lorsqu'une personne s'inquiète ou craint qu'un enfant risque de subir un préjudice ou qu'il ne soit pas pris en charge de manière appropriée.

### **Responsable désigné de la protection**

Le responsable de la protection désigné est la personne nommée pour assumer la responsabilité principale des questions de protection des élèves à l'école. La personne qui remplit ce rôle doit être un membre senior de l'équipe de direction de l'école ou avoir de l'expérience dans ce rôle au sein d'une autre organisation.

### **Agent de protection désigné**

L'agent de protection est la personne désignée au sein de l'école qui a la responsabilité principale de gérer et de signaler les préoccupations concernant les enfants et de mettre en place des procédures pour protéger les enfants à l'école.

### **Divulgations / Allégations**

Lorsqu'il existe des informations qui montrent qu'un adulte peut s'être comporté d'une manière préjudiciable envers un enfant.

### **Familles d'accueil privées**

*Famille d'accueil privée* : on parle d'un enfant de moins de 16 ans (ou de moins de 18 ans s'il est handicapé) pris en charge par quelqu'un qui n'est pas son parent ou un proche parent. Il s'agit d'un arrangement privé conclu entre un parent et un tuteur, qui devrait durer 28 jours ou plus.

### **Sauvegarde**

Prendre toutes les mesures raisonnables pour prévenir les préjudices, en particulier l'exploitation sexuelle, les abus et le harcèlement ; protéger les personnes, en particulier les adultes à risque vulnérables et les enfants, contre ce préjudice ; et d'intervenir de manière appropriée en cas de préjudice. La protection s'applique de manière cohérente et sans exception à l'ensemble de nos programmes, partenaires, étudiants, bénévoles et personnels. Il faut identifier, prévenir et se prémunir de manière proactive contre tous les risques de préjudice, d'exploitation et d'abus, et disposer de systèmes matures, responsables et transparents pour réagir, signaler et

apprendre lorsque les risques se matérialisent. Ces systèmes doivent être centrés sur les survivants et protéger les personnes accusées jusqu'à preuve du contraire.

## **Adulte vulnérable**

Un adulte à risque est une personne âgée de 18 ans ou plus qui a ou pourrait avoir besoin de services de soins communautaires en raison d'un handicap mental ou autre, de l'âge ou d'une maladie ; et qui est ou pourrait être incapable de prendre soin d'elle-même, ou incapable de se protéger contre un préjudice ou une exploitation importante.

## **Bien-être**

Protéger et mettre en place des systèmes pour protéger les élèves contre la maltraitance et les préjudices, en veillant à ce qu'ils étudient en toute sécurité et avec des soins.

## Engagements

- Pour favoriser un environnement sûr et pour nous assurer que nous protégeons tout enfant, jeune apprenant ou adulte vulnérable (aux fins de cette politique, appelé étudiant) lorsqu'il étudie avec English Path sur l'un de nos campus.
- Identifier les noms des personnes responsables dans l'école et expliquer le but de leur rôle.
- Impliquer les élèves dans la prise de décision qui les concerne (en tenant compte de l'âge et du stade de développement des enfants).
- Encourager les élèves à adopter un comportement positif et sécuritaire.
- Protéger les élèves contre les mauvais traitements ou la négligence et réduire les risques de mauvais traitements ou de négligence.
- Pour prévenir les dommages à la santé des élèves.
- Fournir des conseils clairs à tout le personnel enseignant et non enseignant du campus et de l'organisation au sens large sur la manière d'assurer la sécurité des étudiants et sur ce qu'il faut faire en cas de préjudice. Offrir des séances de formation aux membres du personnel et les sensibiliser à leurs responsabilités dans l'identification et le signalement des causes possibles d'abus, de préjudices et de risques.
- Veiller à ce que les responsables du recrutement sachent comment appliquer les principes de protection lors de l'embauche du personnel.
- Mettre en œuvre et maintenir une bonne communication au sein de la communauté English Path, ainsi que développer de bonnes relations de travail efficaces avec d'autres organismes si nécessaire (partenaires de protection de l'enfance/sauvegarde).
- Créer un bon système de surveillance des élèves considérés comme étant à risque et veiller à ce que nous fournissions un soutien à ceux qui en ont besoin.
- Créer un système structuré auquel tout le personnel a accès et peut suivre en cas de préjudice ou d'abus.
- S'assurer que tous les membres du personnel travaillant sur chaque campus qui sont en contact avec les étudiants ont été vérifiés quant à leur aptitude, y compris la vérification de leur identité, de leurs qualifications et une vérification DBS améliorée, et pour s'assurer que ces informations sont stockées en toute sécurité et tenues à jour.
- S'assurer que les membres du personnel sont des modèles positifs pour les élèves et les autres membres du personnel et qu'ils ne se livrent jamais à des jeux brutaux, physiques ou sexuellement provocants.
- Pour s'assurer que si une lacune ou une faiblesse est identifiée, elle est corrigée rapidement.
- Garantir la confidentialité, l'exactitude et l'exactitude des dossiers relatifs à la protection de tous les problèmes de protection conformément à notre politique de protection des données.
- S'engager à procéder à un examen et à un rapport annuels sur la sauvegarde.



## Bonnes pratiques

Les meilleures pratiques font référence aux actions du personnel lorsqu'il travaille avec ou à proximité des élèves. Il fait également référence à la façon dont le personnel communique avec les élèves et aux informations qu'il partage avec eux.

Le comportement du personnel ne doit pas être critiquable. Le personnel doit se protéger contre toute responsabilité ou toute allégation qui pourrait causer des conflits entre eux, l'élève et le(s) parent(s)/tuteur(s). Le personnel doit s'assurer de ne pas se mettre dans une position qui pourrait menacer ou contrarier par inadvertance un élève dont il a la charge et d'utiliser les meilleures pratiques dans tout ce qu'il fait.

On s'attend à ce que le personnel comprenne les responsabilités qui font partie de son rôle et qu'il sache que les sanctions appropriées qui seront appliquées en cas de manquement à ces responsabilités agissent toujours dans l'intérêt supérieur des étudiants, qu'ils assument la responsabilité de leurs propres actions et comportements, qu'ils soient ouverts aux conseils et aux commentaires de leurs collègues et qu'ils transmettent toute préoccupation concernant la conduite de leurs collègues si nécessaire.

Le personnel doit également éviter d'utiliser sa position pour avoir accès à l'information à son propre avantage et/ou à celui d'un élève, y compris le pouvoir d'intimider, de menacer, de contraindre ou de miner un élève, ou de former ou de promouvoir avec un élève des relations de nature sexuelle, ou qui pourraient le devenir.

Lorsqu'il n'y a pas de directives ou que le personnel s'inquiète de la marche à suivre, il est conseillé de discuter des circonstances avec le responsable de la protection.

### Prévention de la radicalisation

Le programme **Prévenir pour Protéger** est une stratégie gouvernementale visant à empêcher les gens de s'engager dans l'extrémisme violent. La « radicalisation » fait référence au processus par lequel une personne en vient à soutenir le terrorisme et les idéologies extrémistes.

<https://www.cipdr.gouv.fr/plan-national-prevention-radicalisation/>

Les éducateurs et les autres fournisseurs de services aux étudiants, dans l'exercice de leurs fonctions, ont le devoir, au mieux de leurs capacités, d'empêcher que des gens ne soient entraînés dans le terrorisme. Les jeunes peuvent être exposés à des influences extrémistes ou à des préjugés, souvent via Internet et les plateformes de médias sociaux. Les écoles peuvent aider à protéger les élèves contre les opinions extrémistes et violentes de la même manière qu'elles aident à protéger les élèves contre la drogue, la violence des gangs ou l'alcool.

Le personnel recevra une formation sur la prévention des radicalisations. En cas d'escalade, le personnel sera encouragé à :

Contact the Centre National d'Assistance et de Prévention de la Radicalisation (CNAPAR) - numéro vert – 0800 00 56 96

### **Recrutement plus sûr**

Une casier judiciaire récente (datant de moins d'un mois) sera demandée et vérifiée pour tous les membres du personnel.

### **Intégration du personnel**

Tous les nouveaux membres du personnel reçoivent une initiation au début de leur emploi. L'intégration comprend un aperçu de leur rôle dans l'organisation, ainsi que l'identification et le signalement des abus et des problèmes de confidentialité.

Tout le personnel reçoit une formation sur la sensibilisation à la protection de l'enfance pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités en matière de protection de l'enfance.

Tous les membres du personnel sont censés participer à toutes les sessions internes de protection CPD. Ces formations sont organisées par le responsable désigné de la sauvegarde et seront renouvelées fréquemment.

### **Intégration des étudiants**

Dans le cadre du processus d'orientation, les étudiants reçoivent une initiation, cette initiation comporte une section de bien-être où ils reçoivent des détails importants concernant leur propre sécurité ; les règles de l'école, à qui s'adresser s'ils ont besoin d'aide pour les cours, les soins de santé, qui est responsable de la protection à l'école, les lois du pays dans lequel ils étudient (alcool/drogues) et une visite de l'école/de la ville. Ceci est dispensé par des agents de protection.

Dans le cadre des procédures d'initiation et de sauvegarde, les élèves âgés de 16 et 17 ans remettront un cordon de couleur différente (vert). Élèves inscrits à des programmes Jeunes Apprenants (vert).

À l'école ou lors d'activités, on rappellera aux élèves qu'ils doivent toujours porter leur lanière.

### **Fournisseurs et sous-traitants externes**

Tous nos fournisseurs externes signeront un formulaire confirmant qu'ils sont conscients de la nécessité de protéger les jeunes adultes vulnérables au sein de notre école et de notre communauté et qu'ils partageront cet engagement. Avec ce formulaire, ils confirment que tous leurs employés ont été conseillés, informés et contrôlés pour travailler avec des enfants. Annexe 4 – modèle de formulaire.

### **Pandémie**

La sécurité et le bien-être de nos élèves dans les circonstances exceptionnelles d'une pandémie et des périodes de fermeture des écoles sont couverts séparément dans la politique d'urgence du PE en cas d'épidémie supplémentaire de COVID-19.

EP gère également un programme de formation en anglais en ligne très réussi appelé EP Online qui pourrait être utilisé pour compléter l'apprentissage s'il était nécessaire d'effectuer des études en face à face. De plus, EP fait partie de la société holding GEDU qui possède et exploite l'enseignement supérieur et les études professionnelles dans plus de 10 marchés à l'échelle mondiale. Cette existence sur différents marchés et secteurs à l'échelle mondiale permet de disperser et de gérer les risques par les dirigeants de l'entreprise.

## **Logement**

Les étudiants âgés de 18 ans ou moins ne sont pas autorisés à réserver un cours sans hébergement ou à rester dans leur propre logement, à moins qu'ils ne séjournent chez leurs parents ou leur tuteur légal, et que cela ait été convenu à l'avance avec les documents appropriés signés. Nous nous réservons le droit d'inspecter tout logement qui n'est pas fourni par English Path pour nous assurer qu'il convient aux jeunes étudiants ou aux adultes vulnérables. Les étudiants âgés de 13 à 17 ans qui suivent un cours d'anglais ou un voyage d'étude doivent réserver un hébergement en demi-pension chez l'habitant, et les étudiants du programme Jeunes Apprenants ont des options d'hébergement obligatoires en pension complète.

Chez English Path, nos familles d'accueil sont prises en charge par FAC (France Hébergement et Culture). Toutes les familles d'accueil qui accueillent des juniors doivent avoir un casier judiciaire récent pour tous les adultes à l'adresse.

## **Hébergement résidentiel**

Tous les étudiants qui utilisent EP Residential Housing sont âgés de plus de 18 ans. EP propose différentes options pour différents budgets, toutes offrant un excellent rapport qualité-prix.

## **Transferts arrivée/départ**

Tous les étudiants arrivant en France reçoivent le numéro de téléphone d'urgence de notre école.

Nous demandons à tout étudiant de moins de 18 ans d'être accueilli par un ami ou un membre de la famille à l'aéroport. Nous avons besoin de leurs coordonnées complètes et des informations de voyage avant leur arrivée.

Les élèves inscrits à des programmes Jeunes Apprenants doivent réserver un transfert, à moins que les parents/tuteurs n'aient pris des dispositions pour déposer leur enfant à l'école ou à l'hébergement fourni par le PE, et que le consentement parental ait été signé à l'avance.

## **Voyages de nuit**

Dans la mesure du possible, les étudiants doivent rester dans leur logement fourni par English Path. Si les étudiants de moins de 18 ans souhaitent passer une nuit en dehors de leur logement dans un autre lieu, un formulaire d'autorisation parentale doit être signé pour chaque fois indiquant le lieu de séjour de l'étudiant, avec qui et ses heures de retour. Les élèves doivent être encadrés par un adulte autorisé, idéalement cette personne doit être connue des parents. Ces déplacements ne sont pas autorisés en semaine, sauf pour des raisons exceptionnelles.

## **Couvre-feux**

Les étudiants âgés de 13 à 17 ans inscrits à un programme pour jeunes apprenants ou à un voyage d'étude sont autorisés à avoir du temps libre non supervisé pendant le programme de loisirs proposé, ils doivent retourner à l'hébergement fourni avant 19h00.

## **Fréquentation**

Tous les élèves de 16-17 ans suivant un cours adulte :

Tous les étudiants âgés de 16 ou 17 ans qui suivent un cours pour adultes verront leur présence surveillée tout au long de la journée. De plus, tous les élèves âgés de 16 ou 17 ans sont mis en évidence sur nos registres pour informer l'enseignant de leur âge.

L'étudiant ou sa famille d'accueil en son nom, doit appeler ou envoyer un e-mail avant 08h45 s'il ne vient pas à l'école ce jour-là.

Si nous n'avons pas eu de nouvelles de l'élève et qu'il n'est pas en classe, l'enseignant en informera l'équipe de gestion académique avant 9h30 et nous appellerons l'élève immédiatement. Si l'étudiant ne répond pas et que la famille d'accueil n'est pas disponible (ou le tuteur s'il s'agit d'un logement privé), nous appellerons leur agent (le cas échéant) et continuerons d'essayer. Nous essaierons également de contacter l'étudiant par d'autres moyens, notamment par e-mail, WhatsApp et Facebook. Si nous ne parvenons pas à contacter l'étudiant, l'agent, la famille d'accueil ou le tuteur et que nous n'avons toujours pas de nouvelles de leur part à 17 heures, leurs parents seront contactés avec les autorités d'urgence.

Étudiants inscrits à un programme Jeune Apprenant :

Les étudiants d'un cours pour jeunes apprenants sont tenus d'assister à 100 % de leurs cours et activités quotidiennement. L'assiduité est vérifiée pour chaque leçon ou bloc d'activités dans les 15 premières minutes suivant le début du cours ou de l'activité.

L'étudiant, ou sa famille d'accueil en son nom, doit appeler ou envoyer un e-mail avant 08h45 s'il ne vient pas à l'école ce jour-là. Si un élève participant à un programme Jeunes Apprenants tombe malade et que son hôte n'est pas à la maison, l'élève doit se présenter à l'école où il sera supervisé, accompagné chez un médecin si nécessaire

et il sera autorisé à se reposer dans un espace calme et supervisé jusqu'au retour de son parent d'accueil à la maison.

Si nous n'avons pas eu de nouvelles de l'étudiant et qu'il n'est pas en classe, l'enseignant en informera l'équipe de gestion académique avant 9h15 et nous appellerons immédiatement l'étudiant/la famille d'accueil. Si l'étudiant ne répond pas et que la famille d'accueil n'est pas disponible (ou le tuteur s'il s'agit d'un logement privé), un membre du personnel se rendra au logement de l'étudiant et un autre membre du personnel continuera à essayer de le contacter.

*L'absence d'un mineur ou d'un adulte vulnérable sera immédiatement suivie d'une notification aux autorités d'urgence si nécessaire. Dans ce cas, le parent et/ou l'agent seront contactés immédiatement pour les en informer.*

*Pour plus de détails sur la façon dont EP gère l'assiduité et protège la communauté scolaire au sens large, veuillez consulter notre politique d'assiduité.*

## **Supervision**

Les activités extrascolaires pour les moins de 18 ans sont encadrées à raison d'un adulte pour 20 élèves.

## **Évaluations des risques**

Toutes nos activités sont évaluées en termes de risque et tiennent compte des moins de 18 ans et des étudiants vulnérables. Des évaluations supplémentaires des risques sont en place pour le temps libre non supervisé, ce qui comprend les déplacements depuis l'école ou le logement, le partage de locaux avec les étudiants et le personnel de l'EMA (tels que les toilettes, les ascenseurs, la cantine) où tout le monde n'aura pas fait l'objet d'une vérification de casier judiciaire.

## **Bien-être des étudiants en ligne**

En cas de nécessité de transférer notre enseignement en ligne (pandémie, urgence, etc.), comme pour l'enseignement en présentiel, la sauvegarde et la protection de l'enfance sont essentielles lors de l'enseignement à distance. Nous avons mis en place les processus importants suivants pour nous aider à protéger nos élèves en ligne.

- Les élèves sont fortement encouragés à garder leur appareil photo allumé tout au long des cours.
- Nous avons un ensemble de règles de classe utiles pour nos classes que l'enseignant rappelle aux élèves au début de chaque leçon
- Tous les membres du personnel prendront les mesures appropriées pour s'assurer que leurs appareils restent sécurisés. Cela inclut, mais sans s'y limiter:
  - Utiliser une protection par mot de passe forte, avec des mots de passe d'au moins 8 caractères, avec une combinaison de lettres majuscules et minuscules, de chiffres et de caractères spéciaux

- S'assurer que le disque dur est chiffré, de sorte qu'en cas de perte ou de vol de l'appareil, les fichiers qu'il contient ne sont pas accessibles en le connectant à un nouvel appareil
- S'assurer que l'appareil se verrouille automatiquement s'il est inactif pendant une courte période
- Interdiction d'utiliser l'appareil par des membres de votre famille ou des amis
- Stockage sécurisé de l'appareil pour éviter le vol
- S'assurer que les logiciels antivirus et anti-spywares sont à jour
- Installation de mises à jour pour s'assurer que le système d'exploitation reste à jour
- Le personnel doit s'assurer que toutes les préoccupations en matière de protection sont immédiatement signalées au Centre et à la responsable académique – Julia Diallo.

Le personnel doit s'assurer que toutes les communications avec les parents et les élèves se font par l'intermédiaire de l'école conformément aux directives normales et s'assurer que cela reste professionnel.

### **Social Programme**

Étudiants inscrits à un programme Jeune Apprenant (13 à 17 ans en individuel < 12 en groupe).

Le programme d'activités fait partie intégrante et obligatoire des programmes pour jeunes apprenants proposés par English Path. Toutes les activités font l'objet d'une évaluation des risques.

16 et 17 élèves sur un cours adulte :

Notre programme social hebdomadaire est proposé à TOUS les étudiants qui suivent des cours pour adultes. Certaines activités ne sont pas adaptées à cette tranche d'âge, et ils en seront informés lors de leur intégration. Ces activités ne sont pas obligatoires et les moins de 18 ans peuvent choisir d'y assister ou non. Les feuilles d'inscription se trouvent au comptoir des services aux étudiants. Les étudiants de moins de 18 ans seront inscrits sur la feuille d'inscription afin que le personnel puisse s'assurer qu'ils ne s'inscrivent pas à des événements qui ne conviennent pas à leur groupe d'âge. Toutes les activités sociales font l'objet d'une évaluation des risques afin de s'assurer que l'ensemble du groupe est protégé pendant l'excursion. Ceux-ci sont examinés par l'enseignant/animateur avant l'excursion et les élèves sont informés des risques et des dispositions mises en place (voir Politique d'excursion).

### **Protection des données**

English Path et son personnel veilleront à ce que toutes les données concernant les élèves soient traitées conformément aux exigences de la loi et à toutes les directives nationales et locales. Nous veillons à ce que la [loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles](#) et le Règlement général sur la protection des données du Royaume-Uni (RGPD) soient respectés dans nos procédures.

Si un problème de protection implique le partage d'informations, le membre du personnel s'adressera au responsable ou à l'adjoint désigné en matière de protection. Les craintes concernant le partage d'informations ne doivent pas faire obstacle à la nécessité de protéger et de promouvoir le bien-être des élèves. Un registre est tenu où les préoccupations/divulgations sont consignées et stockées en toute sécurité par le responsable de la protection désigné ou son adjoint.

## Protection des étudiants – informations pour le personnel

### Types de maltraitance et de négligence envers les enfants, information à l'intention du personnel

Le bien-être et le bien-être de nos élèves sont extrêmement importants. Toute préoccupation concernant la sécurité ou le bien-être d'un élève doit être portée à l'attention du responsable désigné de la protection (RDP).

Reconnaître les abus ;

**Maltraitance** : forme de maltraitance d'une personne. Quelqu'un peut abuser d'une personne ou la négliger en lui infligeant un préjudice ou en omettant d'agir pour prévenir un préjudice. Les élèves peuvent être maltraités par un ou plusieurs adultes ou par un ou plusieurs enfants.

**Violence physique** : une forme de violence qui peut consister à frapper, secouer, lancer, empoisonner, brûler ou ébouillanter, noyer, suffoquer ou causer de toute autre manière des dommages physiques à une personne. Des dommages physiques peuvent également être causés lorsqu'un parent ou un tuteur fabrique les symptômes d'une maladie chez un enfant ou l'induit délibérément.

**Violence psychologique** : la maltraitance psychologique persistante d'un enfant de nature à avoir des effets graves et néfastes sur le développement émotionnel de l'enfant. Il peut s'agir de faire comprendre à un enfant qu'il ne vaut rien ou qu'il n'est pas aimé, qu'il est inadéquat ou qu'il n'est valorisé que dans la mesure où il répond aux besoins d'une autre personne. Il peut s'agir de ne pas donner à l'enfant l'occasion d'exprimer ses opinions, de le faire taire délibérément ou de se moquer de ce qu'il dit ou de sa façon de communiquer. Il peut s'agir d'attentes inappropriées en matière d'âge ou de développement imposées aux enfants. Il peut s'agir d'interactions qui dépassent les capacités de développement de l'enfant, ainsi que d'une surprotection et d'une limitation de l'exploration et de l'apprentissage ou d'une prévention de la participation de l'enfant à une interaction sociale normale. Il peut s'agir de voir ou d'entendre les mauvais traitements infligés à une autre personne. Il peut s'agir d'intimidation grave (y compris la cyberintimidation), qui fait en sorte que les enfants se sentent souvent effrayés ou en danger, ou qui exploitent ou corrompent les enfants. Un certain niveau de violence psychologique est impliqué dans tous les types de maltraitance d'un enfant, bien qu'il puisse se produire seul.

**Abus sexuel** : consiste à forcer ou à inciter un enfant ou un adolescent à participer à des activités sexuelles, qui n'impliquent pas nécessairement un niveau élevé de violence, que l'enfant soit conscient ou non de ce qui se passe. Les activités peuvent impliquer un contact physique, y compris une agression par pénétration (par exemple, un viol ou une expression sexuelle) ou des actes sans pénétration tels que la masturbation, les baisers, les frottements et les attouchements à l'extérieur des vêtements. Il peut également s'agir d'activités sans contact, comme faire participer des enfants à la visualisation ou à la production d'images sexuelles, regarder des activités sexuelles, encourager les enfants à se comporter de manière sexuellement inappropriée ou préparer un enfant à des abus (y compris via Internet). Les abus sexuels ne sont pas uniquement perpétrés par des hommes adultes. Les femmes peuvent également commettre des actes d'abus sexuels, tout comme d'autres enfants.



**Négligence** : incapacité persistante à satisfaire les besoins physiques et/ou psychologiques fondamentaux d'un enfant, susceptible d'entraîner une altération grave de la santé ou du développement de l'enfant. La négligence peut survenir pendant la grossesse en raison de la toxicomanie maternelle. Une fois qu'un enfant est né, la négligence peut impliquer qu'un parent ou la personne qui s'occupe de l'enfant ne lui fournisse pas de nourriture, de vêtements et d'un abri adéquats, y compris l'exclusion du domicile ou l'abandon ; protéger un enfant contre des dommages ou des dangers physiques et émotionnels ; assurer une supervision adéquate (y compris le recours à des pourvoyeurs de soins inadéquats) ; ou garantir l'accès à des soins ou à un traitement médicaux appropriés. Il peut également s'agir de négligence ou d'absence de réponse aux besoins émotionnels fondamentaux d'un enfant.

Les incidents et/ou les comportements de protection peuvent être associés à des facteurs extérieurs à l'école ou au collège et/ou peuvent se produire entre enfants en dehors de ces environnements. Tout le personnel, mais surtout le RDP, examinera si les enfants risquent d'être maltraités ou exploités dans des situations à l'extérieur de leur famille.

### **Signes possibles de maltraitance**

Tout le personnel doit être attentif aux signes et symptômes qui peuvent indiquer qu'un jeune a subi ou subit des abus. De nombreux signes et symptômes peuvent avoir une autre explication, mais tous sont préoccupants, en particulier si plusieurs d'entre eux sont persistants (ecchymoses ou blessures inexplicables ; en particulier si ceux-ci semblent incompatibles avec l'explication, blessures non traitées, réticence à rentrer à la maison, peur que les parents soient contactés, troubles de l'alimentation, mauvaise hygiène personnelle, retrait du contact physique, demander à changer de classe, recherche d'attention ou d'obéissance excessive, tentative de suicide/automutilation, explosions de violence / agression envers les autres, mauvaises relations avec les pairs, abus de drogues ou d'alcool, remarques sexuelles inappropriées, grossesse)

**En plus de ces types d'abus et de négligence, les membres du personnel devront également être attentifs aux problèmes de protection spécifiques suivants :**

### **Santé mentale**

Nous sommes conscients que les problèmes de santé mentale peuvent, dans certains cas, être un indicateur qu'un enfant ou un élève a subi ou risque de subir des abus, de la négligence ou de l'exploitation. Seuls des professionnels dûment formés devraient tenter de poser un diagnostic de problème de santé mentale. Cependant, les membres de notre personnel sont bien placés pour observer les élèves au jour le jour et identifier ceux dont le comportement suggère qu'ils pourraient avoir un problème de santé mentale ou être à risque d'en développer un. Si le personnel a un problème de santé mentale concernant un élève qui est également un problème de protection, il en sera informé par le RDP en vue de le référer aux organismes appropriés conformément aux procédures d'aiguillage.

Pour des conseils et des préoccupations non urgentes, peut être transmis à :

Julia Diallo – Responsable de centre et académique – France (EP Paris)

[jdiallo@englishpath.com](mailto:jdiallo@englishpath.com)

Amy Martin – Chargée de services aux étudiants (EP Paris)

[amartin@englishpath.com](mailto:amartin@englishpath.com)

Mary-ellen Wright – Responsable des études (EP London) – Premiers secours en santé mentale niveau 2

[mwright@englishpath.com](mailto:mwright@englishpath.com)

### **Exploitation criminelle des enfants (ECF)**

On parle d'ECF lorsqu'une personne ou un groupe profite d'un déséquilibre de pouvoir pour contraindre, contrôler, manipuler ou tromper un enfant dans une activité criminelle en échange de quelque chose dont la victime a besoin ou qu'elle veut, et/ou pour l'avantage financier ou autre de l'auteur ou de l'animateur et/ou par la violence ou la menace de violence. La victime peut avoir été exploitée à des fins criminelles même si l'activité semble consensuelle. L'ECF n'implique pas toujours un contact physique ; Cela peut également se produire grâce à l'utilisation de la technologie.

Il peut s'agir d'enfants forcés de travailler dans des usines de cannabis, d'être contraints de transporter de la drogue ou de l'argent à travers le pays (frontières de comté), d'être forcés de voler à l'étalage ou de faire du vol à la tire, ou de menacer d'autres jeunes. Certains des indicateurs de l'ECC sont les suivants : les enfants qui apparaissent avec des cadeaux inexplicables ou de nouvelles possessions ; les enfants qui s'associent à d'autres jeunes impliqués dans l'exploitation ; les enfants qui souffrent de changements dans le bien-être émotionnel ; les enfants qui abusent de drogues et d'alcool ; les enfants qui disparaissent pendant un certain temps ou qui rentrent régulièrement tard à la maison ; et les enfants qui manquent régulièrement l'école ou l'éducation ou qui ne participent pas à l'éducation. Tout cas éventuel de CEF sera partagé avec la RDP en vue de le référer aux organismes appropriés conformément aux procédures de renvoi.

### **Exploitation sexuelle des enfants (ECS)**

L'ECS est un type d'abus sexuel dans lequel les enfants sont exploités sexuellement pour de l'argent, du pouvoir ou un statut. Les enfants ou les jeunes peuvent être amenés à croire qu'ils sont dans une relation amoureuse et consensuelle. Ils peuvent être invités à des fêtes et recevoir de la drogue et de l'alcool. Ils peuvent également être préparés en ligne. Parmi les indicateurs d'exploitation sexuelle des enfants, mentionnons : la disparition ou le fait de rentrer tard à la maison ; manquer régulièrement l'école ou l'éducation ou ne pas participer à l'éducation ; apparaître avec des cadeaux inexplicables ou de nouvelles possessions ; s'associer à d'autres jeunes impliqués dans l'exploitation ; avoir des petits amis ou des petites amies plus âgés ; souffrant d'infections sexuellement transmissibles ; sautes d'humeur ou

changements dans le bien-être émotionnel ; l'abus de drogues et d'alcool et l'affichage d'un comportement sexualisé inapproprié. Un enfant de moins de 13 ans n'est pas légalement capable de consentir à des rapports sexuels (il s'agit d'un viol statutaire) ou à tout autre type d'attouchement sexuel. L'activité sexuelle avec un enfant de moins de 16 ans est également une infraction. Commet une infraction quiconque a une relation sexuelle avec une personne de 16 ou 17 ans si cette personne occupe une position de confiance ou d'autorité à l'égard de l'adolescent. Les rapports sexuels non consentis sont des viols quel que soit l'âge de la victime. Si la victime est frappée d'incapacité à cause de l'alcool ou de la drogue, ou si la victime ou sa famille a été victime de violence ou de menace de violence, elle ne peut pas être considérée comme ayant donné un véritable consentement et, par conséquent, des infractions peuvent avoir été commises. L'exploitation sexuelle des enfants est donc potentiellement un problème de protection de l'enfance pour tous les enfants de moins de 18 ans.

### **Partage consensuel et non consensuel d'images et/ou de vidéos de nus et de semi-nus (aussi appelé 'sexting'/ textopornographie ou imagerie sexuelle produite par des jeunes)**

La création et le partage de nus et de semi-nus de moins de 18 ans (y compris ceux créés et partagés avec leur consentement) sont illégaux. Le partage de nus et de semi-nus couvre les incidents où :

- Une personne de moins de 18 ans crée et partage des nus et des semi-nus d'elle-même avec un pair de moins de 18 ans
- Une personne de moins de 18 ans partage des nus et des semi-nus créés par une autre personne de moins de 18 ans avec un pair de moins de 18 ans
- Une personne de moins de 18 ans est en possession de nus et de semi-nus créés par une autre personne de moins de 18 ans.

Lorsqu'un tel incident impliquant des nus et des semi-nus est porté à l'attention d'un membre du personnel, il en sera informé par le responsable de la prévention désigné afin de le référer aux organismes appropriés en suivant les procédures d'orientation.

### **Violences graves**

Tout le personnel sera informé des indicateurs qui peuvent indiquer que les élèves sont à risque ou impliqués dans des crimes graves. Il peut s'agir d'une augmentation de l'absentéisme à l'école, d'un changement dans les amitiés ou les relations avec des personnes ou des groupes plus âgés, d'une baisse importante des performances, de signes d'automutilation ou d'un changement important du bien-être, ou de signes d'agression ou de blessures inexplicables. Des cadeaux inexplicables ou de nouveaux biens pourraient également indiquer que des enfants ont été approchés par des personnes associées à des réseaux criminels ou à des gangs ou qu'ils sont en relation avec elles et qu'ils risquent d'être exploités à des fins criminelles. Nous sommes conscients qu'il existe une gamme de facteurs de risque qui augmentent la probabilité de commettre des actes de violence graves, comme le fait d'être un homme, d'avoir été fréquemment absent ou exclu de façon permanente de l'école, d'avoir été victime de mauvais traitements pendant l'enfance et d'avoir été impliqué dans des infractions telles que le vol ou le vol qualifié. Nous sommes également conscients que la peur et le besoin de se protéger sont des motivations clés pour les enfants à porter une arme

– cela donne à un enfant un sentiment de pouvoir. Les quartiers où les niveaux de défavorisation et d'exclusion sociale sont élevés affichent généralement les taux les plus élevés de crimes commis à l'aide d'une arme à feu ou à l'arme blanche. Les enfants sont plus susceptibles de porter des couteaux et d'autres armes que des armes à feu. Tout le personnel sera conscient des risques associés et fera part immédiatement à la RDP de toute préoccupation concernant ces enfants ou de toute connaissance de ces enfants.

### **Limites du comté/ County Lines**

County lines est un terme utilisé pour décrire les gangs et les réseaux criminels organisés impliqués dans l'exportation de drogues illégales à l'aide de lignes de téléphonie mobile dédiées ou d'une autre forme de « ligne d'affaires ». Cette activité peut se dérouler localement ou dans toute la France – aucune distance de déplacement spécifiée n'est requise. Les enfants et les adultes vulnérables sont exploités pour déplacer, stocker et vendre de la drogue et de l'argent. Les délinquants ont souvent recours à la coercition, à l'intimidation, à la violence (y compris la violence sexuelle) et aux armes pour s'assurer que les victimes se conforment à ces règles. Les étudiants peuvent être ciblés et recrutés dans les comtés dans un certain nombre d'endroits, y compris les écoles, également ciblés et recrutés en ligne à l'aide des médias sociaux. Certains indicateurs spécifiques qui peuvent être présents lorsqu'un élève est exploité criminellement en raison de son implication dans les limites du comté sont les suivants : les personnes qui : disparaissent et sont ensuite retrouvées dans des zones éloignées de leur domicile ; avoir été victime ou auteur de violences graves (ex : crime au couteau) ; sont impliqués dans la réception de demandes de drogue via une ligne téléphonique, le transport de drogues, la remise et la collecte d'argent pour la drogue ; sont exposés à des techniques telles que le « bouchage », où les drogues sont dissimulées à l'intérieur pour éviter d'être détectées ; se trouvent dans un logement avec lequel ils n'ont aucun lien, souvent appelé « trappe ou coucou » ou chambre d'hôtel où il y a des activités liées à la drogue ; doivent une « obligation de dette » à leurs exploiters ; voir leurs comptes bancaires utilisés pour faciliter le trafic de drogue. Tout le personnel sera conscient des risques associés et fera part immédiatement à la RDP de toute préoccupation concernant ces enfants ou de toute connaissance de ces enfants.

### **Entre pairs/enfant contre enfants**

Nous reconnaissons que la maltraitance entre pairs peut avoir un effet dévastateur sur les enfants et les adultes vulnérables, notamment en devenant un obstacle à leur apprentissage et peut avoir de graves conséquences sur leur santé mentale. La prévention et la lutte efficaces contre la maltraitance peuvent contribuer à créer un environnement sûr et discipliné où les élèves sont en mesure d'apprendre et de réaliser leur potentiel. Si la preuve suggère qu'il y avait une intention de causer un préjudice à la victime, un incident devrait être considéré comme abusif, qu'un préjudice grave ait été causé ou non.

Il s'agit d'un comportement d'un individu ou d'un groupe d'individus qui peut être un incident ponctuel ou répété au fil du temps, intentionnellement destiné à blesser un autre individu ou un groupe, physiquement ou émotionnellement.

*Types d'abus entre pairs ;*

L'intimidation, le cyberharcèlement, la violence physique, sexuelle et le harcèlement entre enfants, l'initiation/bizutage, la violence dans les relations entre adolescents, le textpornographie (lorsque quelqu'un envoie ou reçoit un texte, une image ou une vidéo sexuellement explicite (sexto) – cela inclut l'envoi de « photos nues » ou de « photos grossières » ou de « selfies nus », avoir ou distribuer des images indécentes d'une personne de moins de 18 ans est un délit punissable en tant que pornographie enfantine [l'article 226-1 du Code pénal et s'](#) il y a absence de consentement [L'article 226-1 du Code pénal](#) .

### **Violence domestique**

La violence familiale et les mauvais traitements sont tout incident ou série d'incidents de comportement contrôlant, coercitif, menaçant, de violence ou d'abus entre des personnes âgées de 16 ans ou plus qui sont ou ont été des partenaires intimes ou des membres de la famille, sans égard au sexe ou à la sexualité. La violence peut englober, sans s'y limiter, les troubles psychologiques, physiques, sexuels, financiers et émotionnels. Les types de violence familiale comprennent la violence entre partenaires intimes, la violence infligée par des membres de la famille, la violence dans les relations entre adolescents et la violence et la violence entre enfants et adolescents. N'importe qui peut être victime de violence domestique, indépendamment du sexe, de l'âge, de l'origine ethnique, du statut socio-économique, de la sexualité ou de l'origine, et la violence domestique peut avoir lieu à l'intérieur ou à l'extérieur de la maison. Si les membres du personnel ont des préoccupations au sujet d'incidents de violence familiale ou s'ils ont connaissance d'incidents de violence familiale, ils en feront immédiatement part à la RDP en vue de les orienter vers les organismes appropriés.

### **Violence à l'égard des femmes et des filles**

La violence à l'égard des femmes et des filles est définie comme tout acte de violence fondée sur le genre qui entraîne ou est susceptible d'entraîner des dommages ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques pour les femmes, y compris la menace de tels actes, la coercition ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou privée. La violence à l'égard des femmes et des filles est le terme générique qui regroupe de multiples formes de violence grave telles que les crimes commis au nom de « l'honneur » ; la violence domestique ; les mutilations génitales féminines (MGF) ; mariage forcé ; violences, abus, exploitation et viols sexuels ; harcèlement criminel ; harcèlement ; la traite à des fins d'exploitation sexuelle ; prostitution. Si les membres du personnel ont des préoccupations au sujet d'un incident de violence à l'égard des femmes et des filles ou s'ils en ont connaissance, ils en feront immédiatement part à la RDP en vue de l'orienter vers les organismes appropriés.

### **Abus dits « fondés sur l'honneur » (y compris les mutilations génitales féminines et les mariages forcés)**

L'HBA comprend les incidents ou les crimes qui ont été commis pour protéger ou défendre l'honneur de la famille et/ou de la communauté, y compris les mutilations génitales féminines (MGF), le mariage forcé et des pratiques telles que le repassage des seins. Les abus commis dans le contexte de la préservation de « l'honneur » impliquent souvent un réseau plus large de pressions familiales ou communautaires

et peuvent inclure plusieurs auteurs. Toutes les formes de VBH sont de la maltraitance (quelle qu'en soit la motivation) et seront traitées et transmises comme telles. Si des membres du personnel ont des préoccupations ou des connaissances au sujet d'un élève qui pourrait être à risque de VBH ou qui en a souffert, ils en feront immédiatement part à la RDP en vue de les référer aux organismes appropriés.

### **Mutilations génitales féminines (MGF)**

Les MGF sont une procédure qui consiste à enlever une partie des organes génitaux féminins externes sans raison médicale à cela. Bien que des raisons religieuses, sociales ou culturelles soient parfois invoquées pour justifier les MGF, en France, elles sont considérées comme un moyen de contrôler la sexualité féminine qui peut causer des dommages graves et durables à la santé physique et émotionnelle, c'est souvent un acte très traumatisant et violent pour la victime et peut causer des dommages de nombreuses façons. Il s'agit d'un délit pénal en France (article 222-9 - Code pénal) et l'obligation pour le personnel de l'école de signaler toute préoccupation à ce sujet.

### **Mariage forcé**

Forcer une personne à se marier est un crime en France. Un mariage forcé est un mariage contracté sans le consentement libre et entier de l'une ou des deux parties et dans lequel la violence, les menaces ou toute autre forme de coercition sont utilisées pour amener une personne à contracter un mariage. Les menaces peuvent être physiques, émotionnelles et psychologiques. Il peut y avoir absence de consentement complet et libre lorsqu'une personne ne consent pas ou qu'elle ne peut pas consentir. Tout cas éventuel de mariage forcé sera porté à l'attention de la RDP en vue de l'orienter vers les organismes appropriés à l'issue des procédures d'orientation.

## Allégations

### Allégations à l'encontre de membres du personnel ou d'adultes travaillant ou faisant du bénévolat avec des enfants

Si une allégation est faite contre un membre du personnel, une famille d'accueil ou un bénévole, nous suivrons la procédure ci-dessous :

- L'allégation doit être signalée immédiatement au responsable de la protection ou au responsable de la protection désigné. Si l'allégation est portée contre le responsable désigné de la sauvegarde, l'affaire doit être immédiatement signalée au RDP adjoint ou, en cas d'absence, à un responsable de la protection et à un membre de l'équipe de direction.
- Le cas échéant, le Parlement européen consultera les autorités françaises compétentes pour obtenir des conseils et des orientations.
- Une enquête complète sera menée par les professionnels appropriés pour déterminer comment cela sera géré.
- English Path suivra toutes les instructions de leur part et demandera à tous les membres du personnel de faire de même et de coopérer si nécessaire. Cela peut inclure ;
  - o Mesures immédiates pour protéger l'élève
  - o quand et ce qu'il faut dire aux parents ;
  - o ce qui devrait être dit à l'adulte faisant face à l'allégation et ce qu'il devrait être suspendu
- Suspension – Il ne s'agit pas d'une réponse automatique. Il est envisagé lorsque l'enfant risque de subir un préjudice grave ou que la préoccupation est si grave qu'elle entraînerait un congédiement immédiat en raison d'une faute grave.
- La suspension serait portée à la connaissance du fonctionnaire dans les 24 heures.
- Si l'allégation contre le membre du personnel est fondée, et si le représentant du RDP et des RH conviennent que la personne n'est pas apte à travailler avec des enfants, le RDP dirigera la personne vers la police pour protéger les élèves âgés de 17 ans ou moins à l'avenir.
- Le PE reconnaît l'importance d'un devoir de diligence envers le membre du personnel contre lequel l'allégation a été formulée. Le directeur de l'école sera leur principal contact à l'école pendant la durée de l'enquête.
- Si, en tant qu'individu, vous estimez que cela ne sera pas pris au sérieux ou que vous craignez que l'allégation ne revienne à la personne en question, il est de votre devoir d'en informer directement les autorités françaises.

### Allégations contre des étudiants

Si une allégation est faite contre un étudiant, nous suivrons la procédure ci-dessous :

- Si une allégation d'abus est faite à l'égard d'un élève, celui-ci peut être suspendu de l'école et/ou expulsé de son logement pendant l'enquête et, dans ce cas, le RDP doit être informé.

- L'organisation prendra conseil auprès des partenaires locaux de protection dans le cadre de l'enquête sur de telles allégations et prendra toutes les mesures appropriées pour assurer la sécurité et le bien-être de tous les élèves impliqués, y compris l'élève ou les élèves accusés d'abus. S'il est nécessaire qu'un élève soit interrogé par la police en relation avec des allégations d'abus, nous veillerons à ce que, sous réserve des conseils des partenaires de sauvegarde locaux, les parents soient informés dès que possible et que l'élève soit soutenu pendant l'entretien par un adulte approprié.

### **Allégations contre des élèves âgés de moins de 18 ans**

- Procédure si une allégation de protection de l'enfance est faite contre un autre élève de moins de 18 ans English Path. English Path nommera un RDP approprié pour soutenir la personne qui a été accusée.
- Les parents de moins de 18 ans (également le chef de groupe et l'agent le cas échéant) seront informés de l'allégation et tenus informés à chaque étape de l'évolution de la situation
- RDP suivra les directives fournies par les autorités locales de protection de l'enfance
- Si d'autres organismes interviennent, par exemple la police, les moins de 18 ans seront accompagnés tout au long du processus par leur soutien RDP
- Si d'autres organismes ne sont pas impliqués et que le PE doit mener une enquête interne, les accusés de moins de 18 ans seront soutenus par leur RDP et accompagnés par celui-ci lors de tout entretien.

### **Soupçonner ou entendre une plainte de toute forme de maltraitance**

Tout membre du personnel qui est informé, entend parler ou soupçonne un abus doit consigner ce qui lui a été dit ou ce qu'il a vu, et il doit immédiatement faire part de ses préoccupations au RDP ou au responsable de la protection.

Si un élève se confie à un membre du personnel, celui-ci doit être accessible et réceptif et l'emmener dans un endroit plus calme, mais laisser la porte ouverte. Si l'enseignement se déroule en ligne, la salle de discussion doit être utilisée pour l'étudiant et le DS ou le RDP doit être contacté immédiatement. Le membre du personnel doit toujours rester visible, écouter attentivement et ne pas critiquer, rassurant l'étudiant qu'il est d'accord pour le lui dire et qu'il est là pour le soutenir. Le membre du personnel doit expliquer qu'il pourrait être nécessaire de partager l'information afin d'aider, en utilisant un langage accessible, et s'assurer que l'étudiant le comprend. Faites un enregistrement de ce qui a été dit, quant à la base de ce qui s'est passé, vous n'avez pas besoin de demander toute l'histoire, juste assez pour passer à l'étape suivante, dire à la personne ce que vous avez l'intention de faire, protéger la victime présumée et l'auteur présumé (abus entre pairs), faire un suivi avec RDP.

Ce que vous ne devez pas faire : enquêter, suggérer ou sonder des informations, poser des questions suggestives, spéculer ou accuser qui que ce soit, donner une opinion, oublier d'enregistrer ce qui a été dit, ne pas transmettre l'information au responsable de la protection, commenter avec vos collègues, faire des promesses de



confidentialité, supposer que quelqu'un d'autre prendra les mesures nécessaires et ne pas tirer de conclusions hâtives, soyez dédaigneux ou réagissez avec choc.

### **Rapports et enregistrements**

Chez English Path, nous nous engageons à faire en sorte que le comportement professionnel s'applique aux relations entre les élèves et le personnel, qu'il y ait des limites claires et professionnelles et que tout le monde soit conscient de ce qu'est un comportement approprié. Le personnel est tenu de travailler de manière professionnelle, et tout le monde doit éviter tout comportement qui peut conduire à des questions sur la motivation et/ou l'intention.

Le personnel est tenu de signaler au RDP ou au responsable de la protection toute préoccupation ou allégation concernant le comportement de collègues qui pourrait mettre les élèves en danger. Il n'y a pas de représailles ou de mesures disciplinaires prises à l'encontre d'un membre du personnel qui fait un tel signalement si cela est fait de bonne foi. C'est une infraction de ne pas divulguer de renseignements relatifs à des cas possibles de maltraitance d'enfants.

Seuls les RDP ont accès aux formulaires correspondants. Tous les renseignements sont enregistrés, et tous les dossiers sont signés et datés. Ils sont conservés de manière confidentielle et chronologique.

Les dossiers montrent que :

- Quelles étaient les préoccupations
- si des mesures de suivi ont été prises ;
- comment et pourquoi les décisions ont été prises

Tous les incidents, divulgations ou signes de violence sont entièrement enregistrés, avec les dates, les heures, les lieux et les mesures prises.

### **Confidentialité et partage de l'information :**

Le ou les RDP ne partageront des informations avec des professionnels ou des agences qu'avec le consentement de l'étudiant. Seuls les renseignements pertinents seront divulgués à ceux qui ont besoin de les connaître. Les informations sont confidentielles. Si le membre du personnel signalant le problème ou le ou les RDP a des questions concernant la confidentialité, il demandera conseil aux autorités françaises.

Le personnel doit consigner la préoccupation ou l'allégation au moyen du formulaire approprié (voir l'annexe 3).

## **Processus de surveillance et d'examen**

Nos politiques et procédures sont régulièrement révisées et mises à jour au besoin, au moins une fois par année. EP révisera la présente politique au besoin, c'est-à-dire en cas de modification de la loi, de changement de personnel ou à la suite d'un incident de protection.

English Path s'engage à travailler en partenariat avec des organismes nationaux et locaux (services d'aide sociale à l'enfance (ASE)) pour exercer au plus haut niveau possible. Ainsi que de consulter nos étudiants et notre personnel le cas échéant.

Rapport annuel : À la fin de chaque année, le ou les RDP rédigeront un rapport annuel sur les préoccupations et les allégations. Il s'agit d'un compte rendu de l'année qui passe en revue les mesures prises et nous permet d'apporter les modifications nécessaires à nos politiques et procédures, ainsi que d'examiner et de mettre à jour nos programmes de formation.

## **Cadre juridique**

Cette politique est conforme à toutes les autres politiques centrales adoptées par English Path et doit en particulier être lue conjointement avec les politiques suivantes relatives à la sécurité et au bien-être des enfants.

- Anti-harcèlement et anti-intimidation
- Politique d'assiduité
- Covid-19
- Égalité et diversité
- Sécurité électrique
- Santé et sécurité
- Santé mentale et bien-être
- Esclavage moderne
- Empêcher
- Code de conduite des élèves

## Législation connexe

Pour maintenir cette politique, il faut tenir compte des lois suivantes :

- [l'article L. 112-3 du Code de l'action sociale et des familles \(CASF\)](#)

## Appendice.

### Annexe 1 - Exemple de description du rôle : Responsable désigné de la protection

La personne désignée au sein de l'organisation est principalement responsable de la mise en place de procédures visant à protéger les élèves à risque, le cas échéant, et de la gestion des préoccupations concernant les élèves à risque.

Les tâches et responsabilités comprennent :

- Travailler avec d'autres personnes au sein de l'organisation pour créer un environnement positif et inclusif sur le campus.
- Jouer un rôle de premier plan dans le développement et l'établissement de l'approche de l'organisation en matière de protection des élèves et dans la mise à jour et la révision du plan de mise en œuvre de l'organisation pour protéger les élèves conformément à la législation actuelle et aux meilleures pratiques.
- Coordonner la distribution de la politique, des procédures et des ressources de protection des élèves dans l'ensemble de l'organisation.
- Contribuer à ce que les autres politiques et procédures soient conformes à l'engagement de l'organisation à protéger les élèves.
- Conseiller sur les besoins de formation de l'organisation et l'élaboration de sa stratégie de formation.
- Recevoir les signalements et gérer les cas de mauvaises pratiques et d'abus signalés à l'organisation, y compris un système d'enregistrement approprié.
- Gérer la liaison et l'orientation vers des organismes externes, par exemple les services d'aide sociale et la police.
- Créez un point de contact central pour les personnes et les agences internes et externes soucieuses de la sécurité des étudiants au sein de l'organisation.
- Fournir des conseils et un soutien aux agents régionaux de protection et de bien-être et jouer un rôle de premier plan dans leur recrutement, leur sélection et leur formation.
- Représenter l'organisation lors de réunions externes liées à la sauvegarde.

## **Annexe 2 – Ressources Humaines**

### **France**

Parcours en anglais : Personnel désigné ayant la responsabilité de la protection de l'enfance :

Responsable Désignée de la Protection / Responsable du Centre et Académique EP Paris

Nom : Julia Diallo

Titre du poste : Responsable Centre et Académique EP Paris

Tél. : + 33 7 53 19 74 37 / +33 1 59 43 56 61

### **Royaume-Uni**

Parcours en anglais : Personnel désigné ayant la responsabilité de la protection de l'enfance :

Responsable Désignée de la Protection

Nom : Romina Borderas

Titre du poste : Responsable des jeunes apprenants

Tél. : + 44 7506 644638 / +44 7466 777425

Responsable Désignée de la Protection

Nom : Sian Matos

Titre du poste : Chef des opérations au Royaume-Uni

Tél. : +44 7494 002444

### Annexe 3 - Modèle de formulaire de rapport d'allégation ou de préoccupation

Veillez remplir si vous avez des préoccupations (protection/prévention) concernant un élève ou un membre du personnel. Vous devez remplir les cases en gras. D'autres informations peuvent être renseignées par l'RDP plus tard si vous ne le savez pas.

<b>Date</b>	
<b>Prénom de l'élève</b>	
<b>Nom de famille de l'étudiant</b>	
<b>Genre</b>	
Date de naissance	
Nationalité	
Réservation de groupe/individuelle	
Numéro de réservation de l'étudiant	
<b>Nom de la personne qui note sa préoccupation</b>	
<b>Rôle/lien avec l'école</b>	
<b>Date et heure des préoccupations</b>	
<b>Emplacement</b>	
<b>Préoccupation</b> (veuillez fournir le plus de détails possible)  NB : Si vous signalez une divulgation/allégation faite par un étudiant, veuillez utiliser cet espace pour décrire avec précision (ou de manière aussi proche que vous vous en souvenez) la conversation (vous pouvez ajouter du papier supplémentaire si vous avez besoin de donner plus de détails).	
Signé	

**Réponse à la préoccupation.** Cette section doit être complétée par la RDP.

Les parents, le responsable du groupe, l'agent, la famille d'accueil, d'autres personnes doivent-ils être informés ? OUI/NON

Faut-il l'élever au rang de Responsable EP ? OUI/NON Si oui, veuillez compléter ci-dessous :

Signalé à : \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

Réponse et suivi	Par qui (nom complet)	Quand (date et heure)

#### **Annexe 4 – Déclaration de l'entrepreneur et du fournisseur sur les mesures de protection**

English Path s'engage à fournir un environnement sûr à ses élèves et à les protéger contre la maltraitance et les préjudices.

Les entrepreneurs et les fournisseurs qui visitent l'école sont informés de cet engagement.

- Les prestataires et les fournisseurs sont informés qu'à l'EP Paris, des étudiants de moins de 18 ans sont présents et qu'ils doivent se comporter de manière appropriée.
- Chaque visiteur doit s'inscrire à la réception et porter un badge de visiteur.
- Les entrepreneurs ne travailleront que dans la zone requise et n'entreront pas dans d'autres zones du campus.
- Tout entrepreneur dont le travail peut exiger qu'il soit non accompagné ou non supervisé avec des personnes de moins de 18 ans sera soumis à des vérifications appropriées des antécédents, y compris une vérification de casier judiciaire des références de moralité d'employeurs précédents. Il s'agit notamment des chauffeurs de taxi, des chauffeurs d'autocars, du personnel de nettoyage, du personnel de cantine, du personnel de sécurité ou des prestataires d'activités.
- L'entrepreneur/fournisseur se chargera d'effectuer ces vérifications.
- Toute préoccupation concernant un contact ou un comportement inapproprié avec les élèves d'English Path fera l'objet d'un suivi en collaboration avec l'école.
- Si l'entrepreneur amène un sous-traitant à l'école, il est responsable de s'assurer que le sous-traitant suit les mêmes procédures.

---

Je confirme, j'ai lu et j'accepte la déclaration ci-dessus. Je m'engage à ce que tous les employés de mon organisation soient au courant de vos procédures de sauvegarde. Je confirme que tous les employés qui fourniront des services à English Path auront une vérification Travailler avec des enfants ou ne travailleront pas avec des moins de 18 ans.

Nom \_\_\_\_\_ Signé \_\_\_\_\_

Entreprise \_\_\_\_\_ prestataire de services

Date \_\_\_\_\_

## **Annexe 5. Sauvegarde du personnel d'English Path**

Je confirme, j'ai lu et compris les politiques et procédures de Protection des Personnes Vulnérables d'English Path et mes responsabilités dans ce cadre.

Nom \_\_\_\_\_ Signé \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_